

Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence de Washington. Son objet. La France et la Grande-Bretagne entre le Japon et les Etats-Unis. — Un projet d'alliance anglo-nippo-américaine. — Washington signe la paix avec Berlin et Vienne. — Le camoufflage financier du Reich. — L'entre-voie Loucheur-Rathenau. — Il faut désarmer l'Allemagne!

La Conférence de Washington ne doit commencer ses travaux que dans deux mois et demi; mais, d'ores et déjà, elle est virtuellement ouverte; nous assistons, en effet, à des échanges de vue incessants entre les intéressés. Ces considérations préliminaires sont fort instructives et édifiantes.

Pour commencer, on se libère en partie de l'hyprocrisie primitive. On renonce à donner, pour but fondamental de la réunion, le prétexte de la limitation des armements. On ne se cache plus pour convenir de l'objet essentiel des délibérations: le règlement du problème du Pacifique, et, plus nettement, le souci de réfréner l'expansion japonaise.

Rappelons en quels termes se pose le problème: En vertu de traités conclus entre le Japon d'une part et de l'autre l'Angleterre et la France, les possessions britanniques et françaises d'Extrême-Orient ont été protégées pendant la durée de la guerre. Le Japon rendait ainsi un signalé service. Comment l'indemniser de son appui? Ce ne pouvait être qu'en remettant entre ses mains d'anciennes possessions allemandes, comme l'île de Yap, et la presqu'île chinoise du Chan-toung et en lui reconnaissant des intérêts spéciaux en Chine et en Sibirie.

La solution semblait fort simple. Elle l'eût été sans les Etats-Unis qui, eux aussi, nous ont rendu des services pendant la guerre, et qui réclament à leur tour quelques dédommagements. Désir compréhensible, légitime sans doute. Mais ce qui complique singulièrement la question c'est que Washington convoite les mêmes concessions que Tokio.

Dès lors, la situation de la France et de l'Angleterre est particulièrement embarrassante: non seulement, elles sont partagées entre leur double dette de gratitude, mais la sauvegarde de leurs intérêts les oblige à ménager au même degré l'Amérique et le Japon.

C'est une question d'intérêts. En effet: si nous mécontentons le Japon, nous compromettons d'autant la sécurité de nos colonies asiatiques; si nous mécontentons les Etats-Unis, on s'empressera de nous réclamer le remboursement des dollars prêtés.

La position de Londres, sur ce terrain, est plus délicate même que la nôtre: un singulier enchevêtrement, une extrême complexité, règne dans les intérêts britanniques. Quant à la gratitude, comme elle n'est point une valeur qui s'inscrit à la Bourse, elle ne mérite pas, aux yeux britanniques, de recevoir un large crédit.

Dans le discours qu'il prononçait l'autre jour aux Communes, discours où il esquissait le tableau d'ensemble des problèmes internationaux, Lloyd George a révélé, en quelques phrases, le tréfonds de son âme: il serait bien disposé à suspendre l'alliance anglo-japonaise, dont la Grande-Bretagne a retiré déjà tous les bénéfices souhaités; et il inaugurerait une nouvelle ligne de conduite d'autant plus volontiers que les Dominions s'élèvent contre l'accord avec le Japon et qu'aujourd'hui il importe avant tout de gagner les sympathies de l'Amérique! Mais la dette est trop grande et trop récente, pour que dès maintenant on s'en affranchisse totalement.

Le Premier Britannique pense avoir découvert un moyen de dénouer cette situation ambiguë: il suffirait que les Etats-Unis entrassent dans l'alliance nippo-britannique. Les trois pays exerceraient de cette manière une sorte de suprématie dans toute la région du Pacifique, chacun d'eux recevant une zone d'influence.

Ainsi plus d'opposition d'intérêts, plus de possibilité de conflits. Washington n'a pas tardé à faire connaître son sentiment: on n'en-

tend pas se lier les mains. Si les Etats-Unis ont refusé d'entrer à la Ligue des Nations, s'ils ont refusé de souscrire au pacte de garantie promis à la France par l'ancien président Wilson, ce n'est point pour s'enchaîner aujourd'hui à la remorque de Londres.

L'Amérique ne veut rien abdiquer de la doctrine de Monroë: des négociations, des traités, des règlements; mais aucun contrat, aucune alliance qui engage formellement et définitivement.

Les Etats-Unis viennent de signer simultanément un traité de paix avec l'Allemagne et l'Autriche.

Ces deux traités, élaborés sur le même plan, sont en bonne et due forme et ne constituent pas un simple protocole préliminaire: ils sont définitifs.

Des textes adoptés on a éliminé toutes les clauses politiques qui figureraient au traité de Versailles. Par contre, tous les droits reconnus par celui-ci aux Etats-Unis sont réaffirmés ainsi que les clauses principales de la résolution du sénateur Knox. Enfin le traité prévoit l'établissement prochain de nouveaux traités de commerce et d'amitié.

Nous n'oublierons pas en France que c'est sous l'influence, sans cesse grandissante, du groupe des sénateurs irréconciliables qu'a été élaboré ce traité de paix séparée avec l'Allemagne: il est l'aboutissement de toute une campagne menée par le sénateur Borah et dont nous n'avons pas lieu de nous réjouir en France.

En somme, par le nouveau traité qui vient d'être signé, les Etats-Unis se réservent tous les avantages que lui apportait le Traité de Versailles, mais se libèrent absolument des charges corrélatives et des restrictions que comportait celui-ci.

Cet acte doit être pour nous un avertissement. Si Borah conserve son influence et si nous n'y veillons avec soin, demain à Washington, on nous exploitera après nous avoir abandonné à Versailles.

L'Allemagne est sur le chemin de la banqueroute, déclarent à qui mieux mieux le Chancelier Wirth et le financier bochophile Keynes, dont nous signalons l'autre jour la nouvelle campagne.

Plus que tous les commentaires, les chiffres montrent avec éloquence combien l'Allemagne pratique le camoufflage financier et prépare systématiquement la ruine de l'Etat, tout en laissant aux particuliers le loisir de s'enrichir.

En l'espace de six mois, la dette flottante allemande s'est élevée de 90 à 195 milliards. Du 1^{er} au 10 août, elle a même progressé de 4 milliards 769 millions, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 150 milliards.

Cet accroissement de la dette est dû d'abord au faible rendement des impôts: les allemands ne les paient pas et l'Etat ne les y contraint pas. Ainsi, en l'espace de quatre mois, du 1^{er} avril au 1^{er} août, les recettes n'ont guère dépassé le tiers des dépenses et laissent un déficit pour cette seule période de 29 milliards.

Cette détresse financière est imputable aussi aux prodigalités du gouvernement. Outre des subventions considérables à toutes les grosses entreprises industrielles, maritimes que nous rappelons dernièrement, le Chancelier Wirth vient d'accorder 8 milliards d'augmentation de traitement aux fonctionnaires. Lorsque les finances d'un Etat sont obérées comme celles de l'Allemagne, il est de son devoir de réaliser des économies et non d'accroître le déficit sans mesure.

Mais l'Allemagne veut esquiver la charge des réparations et simule la misère.

C'est à nous de veiller, de déjouer la manœuvre. Et si l'Allemagne ne consent pas à se libérer en prélevant les sommes nécessaires sur les revenus annuels, il n'y a qu'à la contraindre à puiser sur son capital même.

N'est-ce pas là d'ailleurs la solution proposée par nos experts financiers?

L'occasion s'offre précisément aujourd'hui à la France de mettre à profit l'enseignement qui se dégage de la conduite de l'Allemagne.

Ces jours-ci se rencontrent en effet à Wiesbaden les ministres français et allemand de la Reconstruction.

MM. Loucheur et Rathenau vont poursuivre des conversations précédemment engagées, relatives aux réparations en nature. Il paraîtrait que tout un plan de remise en état des régions dévastées est d'ores et déjà esquissé, qu'il a été soumis pour examen à la Commission des Réparations et que les ministres vont délibérer sur les points essentiels de ce projet.

Il est manifeste que ces paiements en nature contribueront dans une large mesure à alléger les charges financières de l'Allemagne et on peut, grâce à eux, compenser en partie les insuffisances des versements en espèces.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en acceptant du Reich des objets manufacturés, nous diminuons d'autant la fabrication française. Il y a donc une juste mesure à garder; et si notre industrie ne peut dès maintenant satisfaire à toutes les exigences de la reconstruction, si nous devons consentir, dans l'intérêt même des pays à faire revivre, à recevoir de l'Allemagne des réparations en nature, il convient d'assurer à l'industrie française son plein rendement.

Il faut désarmer l'Allemagne!

M. Barthou, ministre de la guerre, dans un discours prononcé à une séance du Conseil général des Basses-Pyrénées, vient d'affirmer la nécessité, toujours plus actuelle malheureusement, de ce principe.

M. Barthou a rappelé que le désarmement de l'Allemagne est indispensable à la paix du monde, et qu'il constitue une garantie dont notre pays a besoin plus que tout autre, étant donné sa frontière. Non désarmé, le Reich est une menace permanente, car il dispose toujours de tous les moyens matériels utiles à seconder ses idées de revanche. Si l'on veut que la tranquillité règne enfin en Europe, il importe d'appliquer strictement les clauses du Traité qui réglementent le désarmement de l'Allemagne.

Et, comme pour établir le bien-fondé des paroles du Ministre, voici que se multiplient de l'autre côté du Rhin les manifestations nationalistes!

Ainsi, les pangermanistes avaient organisé, mercredi dernier, à Grünwald, une nouvelle démonstration, à laquelle assistaient Ludendorff, le prince Eitel-Frédéric, d'anciens généraux et les députés conservateurs du Reichstag.

Des orateurs se succédèrent pour proférer des insultes à l'adresse de la France, célébrer les mérites de l'armée, chanter la gloire de l'ex-Kaiser et démontrer la nécessité de maintenir l'idée de revanche dans tous les coeurs allemands.

Le député-comte Westarp déclara notamment: « Nous, anciens soldats, nous devons faire tout ce que nous pouvons afin que le service militaire obligatoire soit rétabli sous une forme ou une autre. Nos fils et nos petits-fils doivent apprendre à se servir de nouveau du fusil. »

Nous sommes prévenus: la revanche se prépare. Si nous ne pouvons extirper de l'âme allemande le venin pangermaniste, nous pouvons du moins l'empêcher de nuire: Qu'on l'oblige enfin, une bonne fois, à rendre ses armes!

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Signature du traité de paix austro-américain

Le traité de paix entre l'Autriche et les Etats-Unis a été signé jeudi à midi au ministère des affaires étrangères par le commissaire américain, M. Frazier, et le chancelier autrichien M. Schober.

Par ce traité, les Etats-Unis se réservent le bénéfice de toutes les clauses du traité de Saint-Germain en cédant un avantage ou un droit quelconque aux puissances alliées.

Le traité de paix entre les Etats-Unis et l'Allemagne

Le traité de paix entre l'Allemagne et les Etats-Unis a été signé jeudi dans l'après-midi, à dix-sept heures, au ministère des affaires étrangères, par le docteur Rosen, ministre des affaires étrangères du Reich, du côté allemand, et M. Dresel, commissaire des Etats-Unis à Berlin, du côté américain.

Assassinat d'Erzberger

On mande de Berlin que M. Erzberger, l'ancien ministre des Finances d'Allemagne, qui séjournait dans une station thermale de la forêt Noire, a été trouvé assassiné vendredi matin dans la forêt Noire, sur la route de Griesbach.

Son corps portait la trace de 12 coups de revolver.

(N. D. L. R. — Chef du parti catholique, M. Erzberger jouissait d'une grosse influence politique. Chef de la propagande allemande à l'étranger pendant la guerre, puis ministre des finances, c'est lui qui eut le courage de signer l'armistice. Les pangermanistes ne lui pardonnèrent jamais cette signature, non plus d'ailleurs que son affirmation que l'Allemagne devait entrer dans la voie des réparations.

Au moment de la constitution du Cabinet Wirth, il faillit revenir au pouvoir. Le ministre Rathenau est un de ses amis.

Il y a à quelques mois, Erzberger avait publié un volume de Souvenirs où la culpabilité de l'Allemagne et celle de son empereur apparaissaient manifestes. Les haines des nationalistes avaient augmenté d'autant et à plusieurs reprises déjà M. Erzberger avait été l'objet d'attentat. C'est probablement une victime des pangermanistes).

La menace russe à la frontière finlandaise

La concentration des troupes rouges sur la frontière finlandaise continue. De l'infanterie, de l'artillerie, de la cavalerie et six trains blindés y sont déjà échelonnés. L'état-major rouge aurait donné l'ordre d'y concentrer en tout onze divisions, soit 90.000 baïonnettes environ.

L'état-major finlandais prend les mesures nécessaires pour parer à toute éventualité.

Le Brésil ne veut plus de réfugiés russes

Le gouvernement brésilien a refusé de recevoir le second convoi de 600 réfugiés russes partis d'Ajaccio à bord du paquebot « Provence ». Le motif de ce refus serait que ces réfugiés sont inaptes aux travaux agricoles. Un premier convoi, comprenant 400 réfugiés transportés par le paquebot « Aquitaine », fut accepté, et les réfugiés furent répartis dans les fermes de la province de Sao-Paulo. La « Provence » a dû retourner avec ses 600 passagers vers Ajaccio.

Au Maroc espagnol

Au cours de la lutte soutenue dans les environs de Tizza par une colonne protégeant un convoi de ravitaillement destiné à cette position, plusieurs grenades à main ont été lancées par les Rifains. La plupart d'ailleurs n'ont pas éclaté.

Une opération d'une assez grande envergure aurait lieu prochainement pour débayer complètement toute la région de Beni-Sicar.

D'après des renseignements de source indigène, qu'il faut, par conséquent, accueillir sous réserves, les tribus rebelles pourraient fournir 40.000 combattants.

Dans les Indes anglaises

Des télégrammes envoyés par le vice-roi des Indes, lord Reading, et reçus par l'Indian Office, confirment qu'une situation grave qu'on pourrait même qualifier de rébellion ouverte existe dans la région de Malabar, dans le district de Calicut. Un officier d'un régiment d'infanterie anglaise et un super-intendant de police ont été attaqués par une foule évaluée à 3.000 personnes, alors qu'à la tête de détachements de troupes de police ils tentaient d'arrêter des agitateurs. L'officier et le fonctionnaire ont disparu.

Le dirigeable R.-38

Le dirigeable R-38 qui a explosé au-dessus de Hull, transportait 49 personnes. 5 seulement ont été sauvées. Le R-38 avait 695 pieds de longueur, et une capacité de 300.000 mètres cubes de gaz. Il transportait assez d'essence pour un voyage de 6.500 milles, c'est-à-dire pour aller sans escale des îles britanniques au Japon.

Le prix du pain

La Société coopérative des employés du P.-L.-M., à Chagny, a décidé de vendre le pain 90 centimes le kilo à partir du 1^{er} septembre, alors que les boulangers le vendent 1 fr.

Contre l'avance de l'heure

Appelé à donner son avis sur le maintien de l'avance de l'heure légale, le Conseil général de la Côte-d'Or, en raison de la gêne qui en résulte pour la campagne et du peu de résultats obtenus, a émis un avis défavorable.

Les attentats contre les trains

Jeudi matin, vers dix heures et demie, en gare de Montluçon (Allier), on a trouvé les fils actionnant les signaux coupés près du poste d'aiguillage de la gare d'eau. Les fils étaient près du poste des ateliers de réparation, enrôlés et réunis par un morceau de bois, paralysant ainsi la marche des signaux. Cet acte de sabotage n'a heureusement pas causé d'accident.

CHRONIQUE LOCALE

La question de l'Electricité

Absent de Cahors, nous n'avons pu prendre intégralement connaissance de la communication adressée par la Municipalité de Cahors à la Presse.

Nous voulons toutefois répondre à certaines de ses affirmations essentielles.

La Commission consultative d'énergie électrique

Le Maire de Cahors invoque les conclusions de « la Commission consultative d'énergie électrique », tardivement consultée, conclusions qui seraient conformes aux conclusions mêmes du Conseil municipal.

La Commission consultative d'énergie électrique devait, conformément aux instructions ministérielles des 26 novembre 1919 et 17 janvier 1920, établir le prix de revient de l'énergie électrique par la force thermique à Cahors, et étudier les modifications à introduire dans le Cahier des Charges ou pour sa révision éventuelle.

Or, ce travail n'a pu être fait au cours d'une séance d'une heure et demie, où l'on a plus affirmé et protesté, qu'étudié et démontré.

Ce sont des questions d'un ordre technique si élevé qu'elles ne peuvent être résolues au pied-levé des conversations, et qu'elles exigent le travail de techniciens, doublés de véritables experts.

Tout ce travail reste encore à faire si la Commission consultative d'énergie électrique entend remplir sa mission et conserver sa raison d'être.

Tant que cela n'aura pas été fait, nous pourrions affirmer, en toute bonne foi, que la ville n'a pas les garanties qu'elle est en droit d'exiger: des techniciens et des experts.

L'article 13 et l'article 21 du Cahier des Charges

Le Communiqué de la Mairie ajoute: « En ce qui concerne certaines suggestions suivant lesquelles la Municipalité, saisie d'une demande de relèvement de tarif, aurait dû, conformément à l'article 13 du contrat passé entre la ville et la Compagnie, confier à trois experts le soin de trancher la question, il suffit de lire cet article pour constater que cette proposition ne s'appliquait qu'à la fixation des premiers tarifs et que la ville n'avait nullement le droit de l'appliquer au sujet de la demande de relèvement. De même les dispositions de l'article 21 devaient s'appliquer dans certains cas en 1926 seulement, et il ne pouvait par conséquent pas être question de les invoquer en 1921. »

Ici je suis en désaccord formel, sur une question juridique, avec la Municipalité.

Je cite la Jurisprudence du Conseil d'Etat qui est formelle sur ce point. — Que dit-elle? — Elle prescrit, dans les conditions où elles se trouvaient au moment de la si-

gnature du Traité, pour fixer à nouveau dans les conditions prévues au Traité, c'est-à-dire au moyen de trois experts choisis conformément aux prescriptions de l'article 13, les limites des prévisions qui devaient entrer en ligne de compte pour fixer les clauses du contrat au moment de sa signature, et les limites des prévisions actuelles pour la fixation des prix jusqu'à l'expiration du Traité.

Voilà, dans la mesure où ma mémoire est fidèle, la doctrine du Conseil d'Etat.

Mais, si la Jurisprudence du Conseil d'Etat figurait, comme nous l'affirme le Communiqué, au dossier constitué par la Municipalité, pourquoi ne pas en avoir tenu compte dans les actes d'administration municipale?

Et d'ailleurs, point n'était besoin de connaître la Jurisprudence du Conseil d'Etat, pour être en droit de soutenir que le recours aux experts était la seule procédure logique et de nature à offrir toute garantie aux deux parties.

Car qu'est-ce que le recours aux experts? — C'est le recours à des arbitres impartiaux, qui ne sont pas partie au débat; c'est le recours à la technique et à la compétence; c'est le recours au seul arbitrage permis avant l'ouverture du conflit juridique!

Tout cela était-il au dossier?

Situation des villes de 10.000 à 30.000 habitants au point de vue de l'éclairage électrique.

Le Communiqué ajoute: « Enfin les exemples de tarifs actuels, qui ont été cités, existant dans de nombreuses villes à des taux inférieurs aux nouveaux tarifs envisagés pour Cahors, ne sont pas comparables au cas qui nous préoccupe, étant donné que d'une manière générale l'électricité y est donnée par la force hydraulique et non par la force thermique, et cite le cas de Bordeaux où l'électricité est tarifiée 1 fr. 30 le kwh. »

La Jurisprudence du Conseil d'Etat spécifie que pour toutes modifications à apporter au Cahier des Charges les parties doivent être mises en présence dans les conditions où elles s'y trouvaient au moment de la signature du contrat; ces conditions, ce sont celles du Cahier des Charges qui spécifie que pour l'établissement des tarifs trois experts seront désignés, ainsi que trois villes de 10.000 à 30.000 habitants, la première par la ville, la deuxième par la Compagnie, la troisième par le Président du Tribunal Civil.

Que la Compagnie du gaz choisisse la ville de Bordeaux pour terme de comparaison, parce que le régime de l'éclairage électrique en vigueur dans cette ville est de nature à appuyer sa demande, c'est son droit; mais que la Municipalité de Cahors invoque cet exemple et ne mette en valeur que les arguments de nature à accroître les dividendes de la Compagnie du gaz, voilà qui est paradoxal et déconcertant!

D'autre part, le Traité ne spécifie nullement que les villes choisies devront produire l'énergie électrique de la même façon qu'à Cahors, il suffit que leur population soit de 10.000 à 30.000 habitants.

Mais le Traité spécifie formellement que si les exemples choisis établissent que les procédés de production en usage dans les villes de 10.000 à 30.000 habitants permettent de réaliser une économie de 20 0/0 sur les procédés en usage à Cahors, la ville de Cahors sera autorisée à mettre la Compagnie du gaz en demeure de la faire bénéficier de ces procédés et de ces économies dans un délai de deux ans (art. 21).

D'ailleurs dans les villes que nous avons citées, à titre d'exemple, les prix pratiqués sont les prix d'avant-guerre. Et cela prouve qu'il y a des villes qui résistent à la chasse aux gros dividendes. Cela prouve aussi qu'il y a des villes qui savent se refuser à rétablir au profit des Compagnies du gaz une situation privilégiée et sans contrôle. Cela prouve enfin qu'il y a des villes qui s'opposent à ce que les dividendes des Compagnies s'enflent démesurément pendant que les budgets des villes éclatent sous le poids de charges multiples.

Pour céder aux Compagnies, il faut qu'elles démontrent, preuves en main, que l'augmentation des tarifs est indispensable au maintien de l'exploitation, à la régularité du

service et non à la stabilisation de gros profits. Il faut des examens sur preuves et par experts, dans les conditions mêmes où les parties avaient décidé d'établir les bases contractuelles de leur rapport au moment de la signature du contrat.

Demander des experts, c'est demander des juges, qui fixeront les limites de l'équité.

Au lieu de cela, que nous proposons-on ?

Au moment même où les instructions ministérielles recommandent aux administrations départementales et municipales de recourir au régime des conventions provisoires pour attendre la stabilisation des affaires, qui, seule permettra d'établir les traités définitifs sur des prévisions logiques, la Municipalité met à l'enquête « un projet de concessions par l'Etat d'une concession d'énergie électrique », alors qu'il nous est impossible d'établir les prévisions nécessaires pour le choix du régime de la production de l'électricité à Cahors dans l'avenir.

Et alors devons-nous laisser hier précipitamment la Ville pour la concession, comme on s'est hâté de la faire pour l'élevage des prix ?

Je ne le pense pas.

Et je demande à tous ceux dont la vie privée est liée à celle de notre cité de ne pas se désintéresser de cette question et de faire, à côté de nous, tous leurs efforts pour que la ville ne soit pas d'ores et déjà engagée définitivement à des conditions par trop onéreuses.

Paul GARNAL.

CE QUI EST URGENT !

Un vieux proverbe dit : « Quand le bâtiment va, tout va. » Malheureusement, il ne va pas du tout encore. C'est pourquoi, la crise économique continue.

Et d'autre part, on dit aussi : « Quand le pain est bon marché, eh bien, ça peut aller. » On a du pain, on mange, on vit. C'est pourquoi, il est à souhaiter que le prix du pain baisse le plus possible. Malheureusement, ce ne sera pas encore.

Nous attendrons longtemps que les prix d'avant-guerre soient fixés, surtout, lorsque, comme nous le constatons chaque jour, on laisse des stocks de blé, de farine s'accumuler.

Cependant, il faudra bien mettre un frein à la cherté du pain, l'aliment essentiel des travailleurs.

Notre excellent confrère « le Courrier du Centre » publie, à ce sujet une communication qui lui est adressée par « un ancien meunier ».

Et certes, cet « ancien meunier » discute avec aisance, c'est-à-dire en parfaite connaissance de cause, cette question du prix du pain qui intéresse tout le monde.

Les données du problème du pain sont bien simples et la plupart d'entre elles sont indiscutables. Aucun meunier sérieux ne contestera qu'avec les blés de la récolte 1921, il est impossible d'obtenir 75 kilos de bonne farine blanche par 100 kilos de froment ; de même, il est incontestable que 100 kilos de farine produisent 130 kilos de pain. Chacun sait également que le son et les recoupes se vendent en ce moment de 45 à 50 fr. les 100 kilos et même 52 par petites quantités.

Les données discutables sont, les frais généraux, bénéfice normal compris, de mouture et de panification. Il serait bien facile à des experts du métier de les déterminer exactement.

Or, « l'ancien meunier » déclare : « A mon humble avis, ces frais généraux devraient être fixés au triple de ceux d'avant-guerre qui étaient en moyenne pour la mouture de 4 francs par cent kilogrammes de farine (tous frais bénéfice compris), ce qui donnerait actuellement :

Pour la mouture, 12 fr. les 100 kilos de blé.

Pour la panification, 18 fr. les 100 kilos de farine.

Calculons le prix de revient de la farine et du pain sur les données qui précèdent :

Farine : 100 kilos de froment 65 » Mouture et bénéfice 12 »

Total 77 »

A déduire : Valeur de 23 kilos de son, recoupes, défalcation faite du déchet, etc., sans même tenir compte de la plus-value des remoulages, le tout au prix moyen de 48 0/0 11 »

Reste pour 75 k. de farine 66 » soit 88 fr. les cent kilogrammes, que je porte à 90 fr. pour tenir compte d'une plus-value possible dans le prix moyen d'achat du froment par le meunier ou des frais de transport.

Pain : Achat de 100 kilos de farine . 90 » Frais de panification et bénéfice 18 »

Total 108 »

ce qui, pour un rendement des 130 kilos de pain, donne un prix de 0 fr. 83 par kilogramme (métons un maximum de 85 centimes).

D'après ces calculs, nous pourrions à l'heure actuelle, avoir du pain à 0 fr. 85 le kilogramme.

Certes, cette question qui intéresse tout le monde mériterait bien, une fois pour toute, d'être étudiée réglée.

Hélas ! il y en a pour longtemps, avant que le pain ne redevienne au prix d'avant-guerre.

Mais nous sommes à une période où il faudrait, après entente avec ministères et boulangers, fixer le public au sujet du prix qu'il devra payer le pain.

LOUIS BONNET.

Notre compatriote M. Germain Bergon, instituteur à Sorbier (Loire) est nommé officier d'académie.

Nos félicitations à notre compatriote qui est originaire de Villeseque et le frère de MM. Bergon, les boulangers bien connus de Cahors.

Huissier

M. Vazelle est nommé huissier à Cahors en remplacement de M. Giustini.

Belles actions

Par arrêté préfectoral, une gratification de 50 francs a été accordée à M. Parra Jean, domicilié à Mareuil, (commune du Roc), qui a sauvé le jeune Arteil en danger de se noyer dans la Dordogne.

Manufacture de tabacs

M. Jehan, entrepreneur des tabacs de 1^{re} classe à Cahors est nommé inspecteur de la culture des tabacs à la direction de Grenoble.

Nous sommes heureux de féliciter M. Jehan de ce bel avancement si mérité. M. Jehan laissera à Cahors d'excellents souvenirs parmi tous ceux qui ont connu ce fonctionnaire distingué, toujours accueillant et affable.

C'est avec un vif plaisir que nous apprenons que M. Pouey, contrôleur principal des manufactures de l'Etat au Magasin de Cahors, est nommé entrepreneur de 2^e classe à Cahors. Nos bien vives félicitations au sympathique entrepreneur.

M. Dalet, entrepreneur de 2^e classe, au magasin des Tabacs de St-Cyprien est nommé en la même qualité à Souillac.

Ecole normale d'Institutrices

Mlle Hanton est désignée pour remplir pendant l'année scolaire 1921-1922, les fonctions de répétitrice de langue allemande à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors.

Chemins vicinaux

Par arrêté préfectoral, M. Peyrichon, Louis, est nommé cantonnier de 5^e classe à St-Germain, en remplacement de M. Laverne, démissionnaire.

P. T. T.

M. Gasc, facteur à Fontanes, est nommé à Limogne en remplacement de M. Moulhaysat (mutation).

M. Cubaynes, facteur à Virolloy, est nommé à Lalbenque en remplacement de M. Sembel (mutation).

Impressions d'Allemagne

Qu'entends-je ? Qu'ouïs-je ? comme disait dernièrement un jeune Boche, est-ce une illusion ! Pas le moins du monde ! c'est bien l'Internationale chantée par des voix d'enfants. En effet voilà que défient à travers les rues de Rudolstadt une trentaine de bambins de 7 à 10 ans, dont l'un agite fièrement le drapeau rouge. Tous portent le Rucksack, ainsi que leur maître qui bat la mesure, ce sont des excursionnistes et « freiturner », c'est-à-dire, société libre de gymnastique. Comme j'exprime mon étonnement à une dame, elle me répond : le temps n'est plus où nous étions baillonnés ; geknebelt.

C'en est fait de l'armée et c'est un rêve pour l'allemand de ne plus entendre trainer sur le trottoir le sabre de l'officier, au sang bleu, mais les vieux combattants essaient encore d'entretenir l'esprit militaire. Ainsi je lis l'affiche suivante : Anniversaire du 96^e Régiment d'Infanterie — à Géra — qu'on soit nombreux.

Je rencontre un petit médis de 3 ans, dont les yeux noirs, le teint bronzé les cheveux crépus forment une tâche au milieu des cheveux blonds, les yeux des petits-fils des Huns ! le petit bonhomme doit être un produit de la curiosité féminine.

On parle toujours de nouveaux impôts, et un journal que j'ai sous les yeux, calcule que, si chaque allemand pouvait payer, il devrait s'exécuter pour 1600 marks pendant 3 générations. Malgré ce souci, l'estomac fonctionne : le théâtre, à l'ordre du jour, ce sont : les Bouffes.

La grande question à l'ordre du jour est celle du « Pourboire » doit-on le rétablir, ou exiger 20 0/0 au lieu de 10 0/0 sur les consommations au café et dans les restaurants ? En attendant, d'après le Journal des Hôtels, les garçons de café à Berlin demandent un salaire fixe par semaine de 500 marks, c'est-à-dire 26.000 marks par an.

L'Allemand a le culte du Souvenir et des services rendus ; quand un employé ou un fonctionnaire a 25 ans de services, toujours on organise une fête et on lui offre un objet d'art. Je viens d'assister au 25^e anniversaire de l'instituteur d'un village. La Commune lui a offert une montre avec chaîne en or d'une valeur de 1500 marks. A cette occasion je demandai quelle était la pension de la veuve à plein tarif. Ma femme, me dit le héros de la fête aurait 6.000 m., et moi, comme j'ai le maximum d'années de services les 80 0/0 de mon traitement.

Tous les petits villages environnants ont l'électricité et le téléphone ; je viens de téléphoner à Leipzig.

Ce matin, sur la grand-route, j'ai causé longtemps avec un jeune cultivateur, ancien Feldwebel, il m'a déclaré, que, à la guerre, les seuls vrais soldats étaient les Français et les Allemands ; il se rappelle toujours, comme devant Verdun, les poilus venant les provoquer, à courté dis-

ance. Les Anglais, eux, n'attaquaient que sûrs de la supériorité numérique, isolément ils filaient ; quant aux Russes, ça ne comptait pas : aüsgeschlossen. Les Canadiens, corrigea-il, étaient terribles.

Vous souvenez-vous de ce « Oel-Pissoir » Pissoir à l'huile que j'avais remarqué dans une station balnéaire de la Forêt-Noire, l'an dernier !

Or, voici que dans un autre Pissoir, puisque Boche dit : das Pissoir, je lis sur une immense plaque émaillée : « Conformément aux prescriptions de l'hygiène, il est verböten (défendu) de cracher » ici !

Alors, il est permis de... mais pas de cracher !

Le vent qui souffle à travers la montagne me rendra fou.

Ant. CHERY.

Comment un communiste devient gendarme

Sous ce titre, la Dépêche publie le fait suivant qui mérite d'être connu.

« La Bourse du travail de Lannoy avait installé dans ses murs le Comité de grève du textile du canton et avait placé à la tête de ce Comité un nommé Devienne, communiste militant de la commune de Toufflers.

« Or, au cours d'une manifestation que conduisait Devienne, le brigadier de gendarmerie s'approcha du fervent communiste, lui annonça sa nomination dans la gendarmerie et le mit en demeure de quitter immédiatement le cortège.

« Ain.i pris entre l'ardeur de ses convictions et la situation officielle, Devienne n'hésita pas un seul instant : il quitta le cortège communiste et passa du côté des gendarmes. Il a été affecté à une brigade de la Meuse.

Aujourd'hui, le manifestant communiste ne se mettra plus à la tête d'un cortège de grévistes, mais il l'escortera pour réfréner l'ardeur de ses anciens camarades.

Ainsi, est la destinée ! Hier contre l'ordre, aujourd'hui pour le maintien de l'ordre. Un os, aussi petit qu'il soit, est toujours accepté avec plaisir par le cabot le plus hargneux.

Ce n'est pas seulement dans le Nord que cela se voit ! L. B.

Nos Routes

Par ces temps de tourisme, où la circulation des autos, des camions est intense, nos routes sont en bien mauvais état.

Malgré le labeur des cantonniers qui, journellement, essaient de combler les ornières, celles-ci se creusent de plus en plus, et la circulation devient très pénible sur certaines routes.

Nous signalerons notamment la route de Montcuq à Cahors et en particulier la route de St-Marthal.

Sur ces routes où le roulage est intensif, les ornières sont devenues de larges de 40 centimètres ; il n'est pas rare que des chevaux, la nuit venue, tombent dans ces trous et s'abattent.

Nous connaissons les efforts que fait le service vicinal pour remédier à cet état de choses ; mais il y a tant à faire et puis, comme on le constate, le roulage est tel sur les principales routes du Lot qu'il n'est pas toujours facile de donner satisfaction à la fois, à toutes les réclamations qui se produisent.

Mais le fait n'en est pas moins à souligner, c'est que nos routes sont bien délabrées.

Le Conseil général va se réunir très prochainement ; il ne manquera pas d'examiner cette question de l'entretien des routes et des chemins vicinaux, qui, il faut toutefois le reconnaître, sont en meilleur état que les années passées.

On voit qu'un effort, un gros effort a été fait. Mais dans l'intérêt du tourisme et de nos populations, il n'est pas encore suffisant. L. B.

Sur les Boulevards

Les travaux de terrassement continuent sur les Boulevards ; mais à présent, il n'est plus possible à des passants de heurter les tas de terre ou de tomber dans les tranchées.

En effet, la Compagnie du gaz qui fait exécuter ces travaux a procédé à une installation électrique qui éclaire brillamment toute la partie du Boulevard bouleversée.

Les observations que nous avons faites dans notre numéro de jeudi étaient bien justifiées.

Compound-Club Cadurcien Réunion de la Commission du rugby et des joueurs, mardi soir à 20 h. Café de Bordeaux, 1^{er} étage.

Objet : formation des équipes (rugby-association) pour le match du 4 septembre, présence indispensable.

Le Comité du rugby fait connaître aux jeunes gens désireux de pratiquer le rugby-association, que l'entraînement a lieu tous les jours de 17 h. 30 à 19 h. sous la direction de M. Delpy, au Terrain des Sports.

Dimanche 28, séance d'entraînement à partir de 14 h. 30, en vue du match du 4 septembre.

Obsèques

Vendredi soir, ont été célébrées au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis les obsèques du jeune René-Emile Cabrignac, fils de M. Cabrignac, typographe à l'imprimerie Besse.

Nous adressons à M. et Mme Cabrignac nos sincères condoléances.

Pour la classe 20

M. Delmas, l'actif député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante du ministère de la guerre :

Monsieur le Député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les militaires du 1^{er} contingent de la classe 1920, et me demander qu'ils fussent plus envoyés sur les théâtres d'opérations extérieurs, en raison des dispositions du projet de loi actuellement déposé qui réduit la durée du service militaire.

J'ai l'honneur de vous informer que des ordres ont été donnés pour que les militaires susvisés ne soient plus mis en route sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Veuille agréer, etc. etc. P. le Ministre : Signé : MENDIONDOU.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Fabre, compositeur à l'imprimerie du Journal du Lot, en la personne de sa fille, décédée vendredi.

Nous prions Mme et M. Fabre d'agréer nos sincères condoléances.

Il voulait le chien !

Un de nos excellents concitoyens, M. D., passait vendredi sur le Pont Valentré, ayant à ses côtés un superbe chien berger.

Un individu interpella M. D., lui fit observer que le chien n'avait pas de plaque au collier, et voulut se saisir du chien.

Devant le refus de M. D. de lui remettre le chien, l'individu exhiba une carte d'identité et se montra très insolent.

Or, après enquête, il a été établi que c'était un faux agent qui voulait tout simplement s'emparer du chien.

Il pourrait en cuire à ce personnage dont l'identité a été établie.

Bureau d'octroi

Un concours pour un poste de surveillant à l'octroi de Cahors aura lieu très prochainement à la Mairie de cette ville.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au Maire le 31 août courant.

Pour plus amples renseignements, les candidats pourront s'adresser à la Mairie de Cahors, bureau du Secrétaire Général, ou au Préposé en Chef de l'octroi, bureau central.

Les candidats seront prévenus individuellement de la date du concours.

Ministère des régions libérées

Par décret du 30 juin 1921, il a été créé une médaille dite « des victimes de l'invasion » destinée à récompenser et à distinguer les otages de la guerre, les personnes déportées hors de France, emprisonnées par l'ennemi ou condamnées à un travail forcé.

Les personnes qui remplissent les conditions prévues par le décret précité devront adresser leur demande à la Préfecture du Lot, avant le 1^{er} octobre prochain.

Cour d'assises

Voici la liste de MM. les jurés appelés à siéger à l'audience des assises du Lot pour le 3^e trimestre 1921.

MM. Emmanuel Pergot, notaire à Catus, Henri Menot, restaurateur à Rocamadour, Pierre Larrière, maire de Concorès, Alain Rouzet limonadier à Saint-Céré, Baptiste Maréchal propriétaire à Lentillac, Zacharie Teulet, maire de Bio, Adrien Borie, maire de Monbrun, Antoine Gratacap, propriétaire à Montredon, Adrien Bonnet, secrétaire de mairie à Fargues, Joseph Blanc, maire, demeurant à Périé, commune de Pern, Armand Pechuzal, propriétaire à Saint-Vincent, canton de Saint-Céré, Mathurin Serrut, propriétaire à Saint-Michel, Urbain Borredon, adjoint au maire demeurant à Labeyne, commune de Montlauzun, Eugène P. C., Salgues de Génies, maire de Sauliac, François Sabrié, gendarme en retraite, à Lalbenque, Auguste Meulet, pharmacien à Gourdon, Alexandre-François Poujade, pharmacien à Lutzeh, Jean Taur, retraité, gare de Biars, Jean-Léon Bizach, industriel à Souillac, Jean Bourthoumieux, maire de Sainte-Alauzie, Albert Lescure, maire de Saint-Laurent-les-Tours, Albert Laverne, maire de Labastide-du-Haut-Mont, Raymond Francoual, maire de Saint-Chels, Jean Itard, propriétaire à Linac, Germain Deldieu, maire du Roc, Louis Lavernhe, commis-greffier à Figeac, Léon Lagasque, greffier à Figeac, Cyprien Laverne, propriétaire à Alviagnac, Henri Gimel, propriétaire à Alviagnac, Etienne Gibert, receveur des postes à Cahors, Basile Pelapat, maire d'Espagnac-Sainte-Enlachie, Edouard Moutet, maire de Milhac, Paul Delcailau, propriétaire à Touzac, Hynécien Delcros, adjoint au maire d'Albas, Pierre-Jean-Antoine Fabre, maire de Dégagnac, Antonin-Guillaume Valmary, notaire à Castelnau.

Jurés supplémentaires MM. Elie Gauthié, professeur à Cahors, Henri Sourdoire, tailleur à Cahors, Auguste Dou, ingénieur à Cahors, Emile Selves, cordonnier à Cahors.

Anciens combattants des chemins de fer L'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français (section de Toulouse) fait connaître qu'un secours extraordinaire pourra être accordé à tout membre des Associations d'anciens combattants, des chemins de fer du Midi, P. O. et Sud-Ouest.

La condition exigée est que la maladie de l'intéressé soit une conséquence de la guerre. A cet effet, une demande sera adressée au président

de la Fraternelle et le postulant devra mentionner sur le bulletin de maladie de la Société Fraternelle qu'il fait partie des Cheminots combattants.

En ce qui concerne le P. O., toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à M. Bouissou, président de l'Association des anciens combattants du P. O. rue Blaja, Toulouse.

Société d'Agriculture du Lot

Voici le Palmarès du Concours Agricole qui a eu lieu le 16 août 1921, à Figeac :

Le 16 août 1921, les membres du Jury ci-dessous désignés ont procédé au classement des animaux, instruments agricoles et produits divers présentés au concours et ont attribué les primes indiquées dans le présent palmarès.

Membres du Jury : MM. Laparra, Mirvartou, Hug, Bonnet, membres de la Société d'Agriculture et de l'Office agricole, Lafont, directeur des Services agricoles, Oullé, Rigal, membres de la Société d'Agriculture.

PALMARÈS

Espèce Bovine. — *Taurillons* étalons ayant au plus deux dents de remplacement

1^{re} CATÉGORIE. — *Races Limousine et Garonnaise.*

Nombre d'exposants : 17. Ont obtenu : MM. Rochy, agriculteur au Bourg, 400 fr. Lagarrigue, au Bourg, 300 fr. Traversac, à Frontenac, 200 fr. Descargues, à Fourmagnac, 150 fr. Bardet, à Mollières, 125 fr. Fourgous, à Prendeignes, 125 fr. Crillé, à St-Médard, 125 fr. Nicourby, 125 fr. Monnal Isidore, à Plagne, Com. de Mollières, 125 fr. Mural, à Listour, Com. de Figeac, 100 fr. Cels Louis, aux Miettes près Figeac, 100 fr. Tarayre Louis, à Lignac, par Bagnac, 100 fr. Daval Firmin, à Lavayssièrre par Figeac, 80 fr. Rüstard Laurent, à Reyrevignes, 70 fr. Pons Jules, à Reyrevignes, 60 fr.

2^e CATÉGORIE. — *Taurillons, Races Salers.*

Nombre d'exposants : 17. Ont obtenu : MM. Auriac Emmanuel, à Cardaillac, 400 fr. Destrul Louis, à Bournazal, 250 fr. Nastorg, à Labatude par Lacapelle, 200 fr. Fabre, à Bédour, 150 fr. Cels Louis, aux Miettes par Figeac, 100 fr. Sales Gaston, à Reyrevignes, 80 fr.

3^e CATÉGORIE. — *Vaches, Races Limousines.*

Nombre d'exposants : 4. Ont obtenu : MM. Delmarly, à St-Péroux, 100 fr. Tillet Emile, à Cardaillac, 60 fr.

4^e CATÉGORIE. — *Vaches, Races Salers.*

Nombre d'exposants : 48. Ont obtenu : MM. Taurand, maître à Fourmagnac, 300 fr. Descargues, à Fourmagnac, 250 fr. Lascroux Adrien, à Cardaillac, 200 fr. Ser Marius, à Ceint d'Eau, 175 fr. Sales Félicien, à Viacac, 150 fr. Calmette, à Lascurie près Figeac, 125 fr. Péligrin, à Lignac, 100 fr. Jauffroy, à Roussille, Com. de Figeac, 80 fr. Laborie Louis, à Fourmagnac, 70 fr. Cros Pierre, à Laspéronie près Figeac, 70 fr. Lacombe Paul, à Lacombe, Com. de Faycelles, 70 fr. Cels Louis, aux Miettes, près Figeac, 70 fr. Bourgade, à St-Médard-Nicourby, 70 fr. Pons Marcel, à Viacac, 70 fr. Lacaze, à Lavayssièrre par Figeac, 70 fr. Tillet, aux Carmes, près Figeac, 70 fr. Mège Firmin, à Lissac par Figeac, 70 fr. Touze, à Bédour, 70 fr. Carayre, à Cardaillac, 70 fr.

5^e CATÉGORIE. — *Espèce Porcine. Verrats (Toutes Races).*

Nombre d'exposants : 14. Ont obtenu : MM. Lagarrigue, au Bourg, 700 fr. Lacout, à Gorses, 150 fr. Mural, à Listour par Figeac, 125 fr. Gach, à Bédour, 100 fr. Périé Camille, à Reyrevignes, 80 fr. Verdé, à Viacac, 80 fr. Yve Courjal, à Bédour, 60 fr. Boutarie Alphonse, à Lentillac par St-Basile, 60 fr. Lacombe Paul, à Viacac, 40 fr.

6^e CATÉGORIE. — *Truies, toutes races.*

Nombre d'exposants : 21. Ont obtenu : MM. Laborie, à Felzins, 200 fr. Lacaze, à Lavayssièrre par Figeac, 175 fr. Péligrin, à Bagnac, 150 fr. Lascroux Firmin, à Couzac par Figeac, 150 fr. Bouysson Frédéric, à Felzins, 125 fr. Margne, à Lavayssièrre Com. de Figeac, 125 fr. Maria Révolut, à Mongiron Com. de St-Péroux, 100 fr. Bonnefous Jean, à Cardaillac, 100 fr. Dardennes, à Lissac, 100 fr. Monteil, à Camburat, 100 fr. Mme Cayrol Céline, à Laurencou par Figeac, 80 fr. Vaillet Jean, au Portail Com. de Corn, 80 fr. Gibrat Henri, à Péroux, 60 fr.

7^e CATÉGORIE. — *Oies, Races diverses.*

Nombre d'exposants : 5. Ont obtenu : MM. Lacombe Paul, à Viacac, 15 fr. Blanc Louis, à Veran-Planioles, 10 fr. Marie Révolut, à St-Péroux, 8 fr. Mme Lralgédie Marie à Figeac, 8 fr.

8^e CATÉGORIE. — *Coqs, poules, lapins, autres races.*

Nombre d'exposants : 5. Ont obtenu : MM. Blanc Louis, à Veran-Planioles, 10 fr. Barreau Sidonie, à Figeac, 8 fr. Laudes Henri, à Planioles, 8 fr. Loupiac, à Figeac, 10 fr.

9^e CATÉGORIE. — *Dindons.*

Nombre d'exposants : 1. A obtenu : M. Lacombe Paul, à Viacac, 10 fr.

10^e CATÉGORIE. — *Canards, pigeons, pintades.*

Nombre d'exposants : 4. Ont obtenu : MM. Rigal Blaize, à Hauteval par Figeac, 10 fr. Carrayat, à Viacac, 8 fr. Moncérat Christine, à Figeac, 8 fr.

11^e CATÉGORIE. — *Instruments agricoles.*

Nombre d'exposants : 1. A obtenu : M. Cazes, à Bouziès-Haut, 200 fr. et médaille d'argent.

Par ces grandes chaleurs une FRANCISCAINE glacée est la boisson idéale

CONCOURS DE PÊCHE

Voici le programme du Concours de Pêche, du 11 Septembre 1921, organisé par la Société de Pisciculture du Lot :

1^o AU PLUS GRAND NOMBRE DE POISSONS

1^{er} Prix : 60 francs. 2^e, 50 francs. 3^e, 40 francs. 4^e, 2 bouteilles de liqueur offerte par M. DULAC, liquoriste, à Cahors. 5^e, 30 francs. 6^e, 1 sac offert par M. RIGAL-BÉDOUR chapelier, à Cahors. 7^e, 25 francs. 8^e, 1 bouteille « Franciscaïne » offerte par M. DELFORT, liquoriste, à Cahors. 9^e, 20 francs. 10^e, 1 cadre offert par M. LADEVÈZE, Bazar du Lot, à Cahors. 11^e, 1 Moulinet offert par M. BABOULENE, articles de pêche, à Cahors. 12^e, 1 Réveil offert par M. ROUJOUTIER, à Cahors. 13^e, 1 bouteille de liqueur offerte par M. BARRAU, Café de la Promenade, à Cahors. 14

Bibliographie

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 69 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

La puériculture à l'Exposition Nationale de la Maternité et de l'Enfance, D' Jacques Bérillon. — Une idée : L'Algérie, La Femme et l'Enfant. — Un fait : La lutte continue, Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Oncle ; Le prix de la vie, Benjamin. — Le Livre du jour : Chez les « Jean Gouins », Charles Le Goffic. — Les belles familles françaises. — Lettres d'Allemagne (VII) : Les chemins de fer, Jacques Toullemond. — Chez les gosses soldats : L'École militaire Hériot, à la Boissière, Henry Cosira. — Pages Rustiques : Préparez et récoltez de bonnes graines, Michel Sylva. — Petits Travaux, Grandes Économies ou l'Art de se passer des Autres : Utilisation des plantes dans la décoration : peinture à la bruite, Maître Jacques. — Le coin des mams. Vous parlez trop à vos jeunes enfants, Cornélie. — Jeux de plein air et d'intérieur : Jeux d'intérieur : Quelques distractions avec les cartes pour le temps de la canicule, Raquette. — Courrier de Quinzaine, G.G. Rose-Goudin. — La Vie et les Livres, Paul Chauvin. — Apprenons la musique : Théorie, J. Ramus. — Petits cours d'Espéranto, Docteur Pax. — Économie ménagère et Hygiène domestique : Confitures d'autrefois et d'aujourd'hui, Mme Comollet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite Correspondance. — Trait d'union, La Finette.

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

HORAIRE DES TRAINS

POUR LA GARE DE CAHORS

Ligne de Brive à Montauban
Arrivée : 6 h. 17 Départ : 6 h. 21
7 h. 17 7 h. 21
11 h. 47 7 h. 32
17 h. 23 17 h. 42
19 h. 44 21 h. 39
20 h. 16 20 h. 20

Ligne de Montauban à Brive
Arrivée : 7 h. 45 Départ : 8 h. 40
11 h. 59 12 h. 03
17 h. 54 18 h. 04
21 h. 35 21 h. 39
22 h. 11 22 h. 15

Ligne de Libos
Départs : 6 h. 05, 15 h. 30, 18 h. 15 (1).
Arrivées : 10 h. 47, 19 h. 25.

Ligne de Capdenac
Départs : 8 h. 20, 16 h. 02.
Arrivées : 10 h. 15, 19 h. 15.

Les chiffres noirs indiquent les trains express.
(1) A lieu tous les samedis et jours de foire à Cahors.

A VENDRE

Une Cuve, état neuf
contenant 55 barriques de vendange
S'adresser Rue Nationale, 5, Cahors

Chemin de fer de Paris à Orléans

Transport à demi-tarif
des ouvriers vendangeurs en 1921

En vue de faciliter le transport, dans certaines régions, des ouvriers journaliers allant faire les travaux de la vendange, la Compagnie d'Orléans accorde cette année une réduction de 50% sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général à ceux de ces ouvriers (1) se rendant, pour les vendanges, d'une quelconque de ses gares situées dans les départements ci-après à une autre de ses gares situées dans les mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Hérault, Lot, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire. Une même réduction est consentie à cette catégorie d'ouvriers en provenance d'une gare quelconque des départements du Morbihan et du Finistère, à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins, à l'aller et retour, et effectuer sur le dit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 Août au 30 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de cinquante jours. A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé pendant la période du 20 Août au 15 Novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers (hommes et femmes), dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des dits raisins ; ces ouvriers et ouvrières pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

(1) Pourront à titre exceptionnel bénéficier de ces dispositions non seulement les hommes, mais également les femmes et les enfants employés aux travaux de la vendange.

Circuits automobiles dans le Haut-Quercy, le Sarladais et le Bas-Limousin.

Il est rappelé aux touristes que la Compagnie d'Orléans organise jusqu'au 15 septembre 1921, plusieurs circuits automobiles pour permettre au départ de Rocamadour et de Brive, la visite de si intéressantes régions du Haut-Quercy, du Sarladais et du Bas-Limousin.

I. — Au départ de Rocamadour (gare).
Circuit A. — Les Gouffres des Causses.

Départ : 9 h. 45. — Retour vers 19 h. — Les **jeudi** et **dimanche**. — Prix par place : 25 francs.

Rocamadour (gare), Rocamadour (ville) Lacave, Martel, Cirque de Montvalent, Carennac, St-Céré, Padirac, Alviçnac, Rocamadour (gare).

Circuit B. — Les Panoramas du Sarladais.

Départ : 9 heures. — Retour vers 19 h. — Le **mercredi** de chaque semaine. — Prix par place : 40 francs. Rocamadour (gare), Rocamadour (ville), Souillac, Sarlat, Beynac, Domme, Vitrac, Ste-Modane, Souillac, Rocamadour (gare).

II. — Au départ de Brive (gare).

Circuit 1. — Les gorges de la Dordogne.

Départ : 12 h. — Retour vers 19 h. — Tous les **jeudis**. Brive (gare), Turenne, Vayrac, Carennac, Beaulieu, Argental, Roches-de-Vic, Beynac, Brive (gare).

Circuit 2. — Les Manoirs du Haut-Quercy.

Départ : 12 h. — Retour 19 h. — Tous les **dimanches**.

Brive (gare), Turenne, Martel, Cirque de Montvalent, Carennac, Montal, Bretenoux (Château de Castelnau), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Brive (gare).

Prix par place pour les circuits 1 ou 2 : 35 francs.

Extension du service des locations de places dans les trains

En vue de donner de nouvelles facilités au public pour la location des places dans les trains, qui entre de plus en plus dans les moeurs, la Compagnie d'Orléans a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde places de 1^{re}, 2^e et 3^e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans certains trains rapides et express de grand parcours dans les gares de : Paris-Quai-d'Orsay, Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-St-Jean, Bourges, Brive, Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoubiac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Poulignen, Libourne, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vic-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements notamment pour les trains dans lesquels la location peut être faite, s'adresser aux gares intéressées ou consulter l'indicateur Chaix.

Service automobile de la Bourboule, le Mont-Dore, Besse.

Du 15 juin au 15 septembre :
Aller : La Bourboule départ 12 h. 45, Le Mont-Dore départ 13 h. 00, Murols arrivée 14 h. 05, Besse arrivée 14 h. 30.
Retour : Besse départ 16 h., Murols départ 16 h. 25, Le Mont-Dore arrivée 17 h. 30, La Bourboule arrivée 17 h. 45.

Prix par place et par voyage simple

Du Mont-Dore aux localités ci-après :
Saint-Nectaire : 11 fr. 50. Murols : 10 fr. Besse : 13 fr. 50.

De la Bourboule aux localités ci-après :
Murols : 13 fr. Besse : 16 fr. 50.

Les places peuvent être retenues à l'avance moyennant une taxe supplémentaire de 1 fr. par place en s'adressant au Bureau du Service Automobile à la Bourboule, au Mont-Dore ou à Saint-Nectaire.

Rédaction du Livret-Guide officiel de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans (service d'été 1921).

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du Public qu'elle vient de procéder à la rédaction de son Livret-Guide dont la publication avait été interrompue par la guerre.

Rappelons que ce document très apprécié contient, indépendamment de la partie horaire, des renseignements généraux sur les billets ainsi qu'un texte descriptif et illustré sur les contrées desservies par le réseau. Cette publication est mise en vente, au prix de 2 francs l'exemplaire, dans les principales gares, Agences et Bureaux de ville de la dite Compagnie.

Achat, Vente, Echange de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils
23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à **Gabriel RIO-BLANC**, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze.

A VENDRE

pour cause de maladie

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT
Propriété avec maison d'habitation, grenier, cave, eau, écurie, vivier, vigne, arbres fruitiers, jardin potager. S'y adresser **Route de Toulouse**, coin chemin de la Beyne.

Voulez-vous acheter des propriétés depuis 5 à 200 hectares, châteaux ou maisons bourgeoises et de commerçants, très confortables, presque toutes en plein rapport, très bien situées dans la vallée du Lot, près ville et gare, très bonne route.

Belles occasions de cuves en très bon état, depuis 15 barriques à 60. Pour renseignements s'adresser à **M. LACOSTE**, propriétaire à PUY-L'ÉVÊQUE (Lot).

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,
Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

Marché de La Villette

25 Août 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...					
Vaches...	2.060		2,75	2,50	2,00
Taureaux...					
Veaux...	1.750		3,00	2,50	2,10
Moutons...	10.515	945	3,00	2,75	2,50
Porcs...	3.002		4,60	4,40	4,20

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, difficile sur les veaux et moutons, facile sur les porcs.

ETUDE

DE

M^e René BILLIÈRES

AVOUÉ A CAHORS

constitué loco M^e SAUVÈTRE

EXTRAIT

D'UN

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-deux avril mil neuf cent vingt et un, ayant acquis l'autorité de la chose jugée.

Il résulte que le divorce a été prononcé entre le sieur Louis BOISEL, maçon, demeurant à Cahors, demandeur, d'une part, et la dame Henriette GROS, résidant en fait à Paris, rue Falguière, numéro 136, et ce aux profits du mari et aux torts exclusifs de la femme qui a été condamnée aux dépens.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-sept août mil neuf cent vingt et un.

Loco BILLIÈRE, signé : MÉRIC.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 12 février 1919)

CUVES A VENDRE

une de 14 barriques
et une de 25 barriques

S'adresser à **MM. VIGNES et ARNAUDET**,
Avenue du Nord, n° 1

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

SOLDATS

morts pour la France
transportés par le
rect. 1. f. 30 du
1 corps et 1 pers.
accompagnant, p.
pers ou corps, p.
0 f. 25 en plus au
mies (Nord).

Le co-gérant : M. DAROLLE.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

La maison **CHABERT**, tailleur sur Mesure et Confection (en face l'hôtel des Ambassadeurs), prévient le public que **SAMÉDI 27 AOÛT**, il met en vente, à titre de réclame et de publicité

Un grand stock de Caoutchouc pour Hommes, Dames et Jeunes Gens
De la célèbre Marque Française **TORRILHON**
SEUL dépositaire pour CAHORS

Grand stock de Vêtements de Travail

en moleskine noire et bleue de la Marque **LE MEILLEUR**
garanti grand teint

La Maison est ouverte **DIMANCHE** et **FÊTE** toute la journée.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glâdes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHIODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHIODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'ANÉMIE et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

NUCLEOSERUM GARNAL

Spécifique des maladies de la nutrition
et des affections pulmonaires

Le **NUCLEOSERUM GARNAL** est une nouvelle médication reconstituante, à base de Nucleosérine, qui agit en produisant une rénovation énergétique, un rajeunissement des tissus. Il est indiqué dans tous les cas de débilité, de faiblesse générale, dans tous les cas où les malades épuisés par une affection quelconque ont besoin d'un reconstituant énergétique.

Le **NUCLEOSERUM GARNAL** est, par conséquent, indiqué plus particulièrement dans les affections suivantes :

Tuberculose -- Bronchites chroniques -- Pleurésies
-- Asthme -- Emphysème --
Anémie -- Neurasthénie -- Convalescences

Voici, brièvement résumés, les résultats obtenus au bout de dix à quinze jours de traitement avec le **NUCLEOSERUM GARNAL** :

Retour de l'Appétit. Augmentation du Poids. Augmentation des forces physiques et intellectuelles. Les malades se sentent rapidement plus forts, plus gais, leurs idées noires disparaissent, l'oppression et l'essoufflement cessent, les nuits deviennent bonnes.

Dans les affections pulmonaires

Bronchites chroniques. — Tuberculose, Bronchites, etc., on observe, indépendamment de ce qui a été signalé plus haut :

La cessation ou diminution très nette de la Toux.
Retour du sommeil.
Disparition des Sueurs nocturnes.
Amélioration des Crachats.

Mode d'emploi : Le **NUCLEOSERUM GARNAL** se prend à la dose de une cuillerée à bouche matin et soir, au commencement des deux principaux repas.

Prix du flacon : 9 francs

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

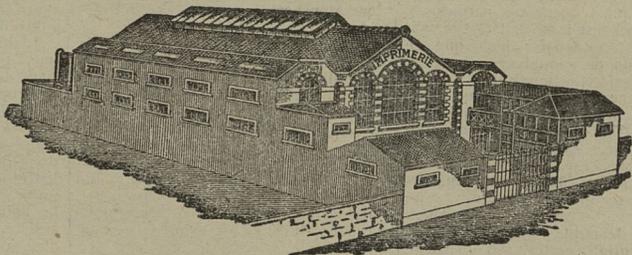
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

L'ÉPARGNE vend les meilleurs
Alimentation — Approvisionnement
TOULOUSE

PRODUITS